

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 18 avril 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 18 avril 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Marco Tanguay                      Le conseiller Yves Bergeron

**1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**2 - ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour  
**2016-124TM**

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

- 8.1 Octroi du contrat d'assurance responsabilité - Exploitant d'aéroport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril et de la séance extraordinaire du 15 avril 2016  
**2016-125TM**

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril et de la séance extraordinaire du 15 avril 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR	la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril et de la séance extraordinaire du 15 avril 2016 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption des procès-verbaux des 4 et 11 avril 2016 de la Commission permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 4 et 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

**2016-126TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 4 et 11 avril 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 - CONSEIL MUNICIPAL**

5.1- Demande de modification des règles d'admissibilité au Fonds de diversification économique

ATTENDU QU'avec la fin de l'exploitation de l'amiante au Québec, le projet de relance de la mine Lac d'amiante dans la région de Thetford Mines et le projet de la mine Jeffrey à Asbestos ont été abandonnés;

ATTENDU QUE cette annonce a provoqué la fermeture définitive de ces deux mines et la mise à pied d'une centaine de travailleurs dans chacune des régions;

ATTENDU QUE pour pallier l'impact négatif de cette décision sur l'emploi et la vitalité économique, le gouvernement du Québec créait en novembre 2012 le Fonds de diversification économique – MRC des Sources doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars au bénéfice unique de la région d'Asbestos;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches vit la même réalité qu'Asbestos au quotidien;

ATTENDU QUE des ressources financières sont existantes et que tout porte à croire que la valeur des projets déposés par la région d'Asbestos n'atteindra pas le montant total de l'aide accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande à madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de rendre admissible la MRC des Appalaches au fonds de diversification économique de 50 millions de dollars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-  
Nominations au  
sein du Comité  
citoyen de  
l'embellissement

ATTENDU l'intérêt manifesté par plusieurs personnes afin de faire partie du Comité citoyen de l'embellissement;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2016-128TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR            la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR                    le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines désigne mesdames Diane Carrier, Lucille Laliberté Laflamme, Lucette Grenier, Florence Loubier, Lyne Duguay, de même que messieurs Denis Jacques et Benoît Ouellet pour agir bénévolement à titre de représentants des citoyens au sein du Comité citoyen de l'embellissement, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-  
Demande de  
financement des  
programmes  
d'amélioration de  
l'habitat de la  
SHQ

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec n'a pas de nouveau budget accordé à la *Direction de l'amélioration de l'habitat* pour la période du 6 avril 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE le programme de logements adaptés pour aînés autonomes est suspendu depuis 2012;

ATTENDU QUE le programme RénoRégion vient tout juste d'être mis en vigueur;

2016-129TM

ATTENDU QU'aucun budget n'est présentement accordé pour répondre aux demandes admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE cette décision prive les ménages à faibles revenus d'un soutien financier pour la correction de déficiences majeures de leur domicile;

ATTENDU QUE les autres programmes et crédits d'impôt ne répondent pas aux besoins de ces ménages;

ATTENDU QUE la disponibilité de budget pour le programme d'adaptation de domicile demeure nébuleuse et incertaine;

ATTENDU QUE le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées est impératif;

ATTENDU QUE le transfert de ces personnes vers des institutions représente un déracinement pour elles et entraîne des coûts élevés tant pour l'État que pour les

bénéficiaires des soins;

ATTENDU QUE la structure actuelle au sein de laquelle collaborent les villes, les MRC et les CLSC pourrait être perturbée si les coupures sont maintenues;

ATTENDU QUE les agents de livraison sont affectés par ces coupures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accorder un financement suffisant aux différents programmes de la Société d'habitation du Québec offerts par la *Direction de l'amélioration de l'habitat*, afin de répondre aux besoins des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-  
Dépôt de la mise  
à jour de la  
déclaration des  
intérêts  
pécuniaires d'un  
des membres du  
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## 7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-  
Dérogation  
mineure pour la  
propriété située  
au 101, rue  
Monfette Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-019 concernant un immeuble situé au 101, rue Monfette Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 1,3 mètre carré la superficie d'une enseigne sur poteau lorsque prescrite à 1,1 mètre carré et à porter à 2,2 mètres la hauteur d'une enseigne lorsque prescrite à 1,2 mètre;

**2016-130TM**

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-019, relativement aux lots numéros 5 664 916 et 5 664 917 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-  
Dérogation  
mineure pour la  
propriété située  
au 4513, avenue  
Champagne

**2016-131TM**

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-020 concernant un immeuble situé au 4513, avenue Champagne a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à porter à 186 mètres carrés la superficie des bâtiments complémentaires lorsque prescrite à 116 mètres carrés, à porter à quatre le nombre de bâtiments complémentaires lorsque prescrit à trois et à autoriser l'implantation d'un troisième bâtiment de même type;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2016-020, relativement au lot numéro 4 602 418 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-  
Plan-projet de  
construction au  
680, rue Saint-  
Georges

**2016-132TM**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-023 concernant la propriété située au 680, rue Saint-Georges a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un bâtiment industriel sur ce nouveau site;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU QUE la présente résolution porte uniquement sur la construction et l'implantation du bâtiment et que le demandeur devra présenter un autre plan-projet concernant l'aménagement de l'écran sonore et visuel;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction et l'implantation du bâtiment portant le numéro 2016-023, soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-  
Plan-projet de  
rénovation au  
203, boulevard  
Frontenac Ouest

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-030 concernant la propriété située au 203, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à ajouter un nouvel élément de bois en appliqué sur le bâtiment principal, à repeindre les auvents existants, à remplacer la vitrine par une nouvelle porte et à aménager une terrasse;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-030 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5-  
Plan-projet de  
construction au  
524, rue des  
Entreprises

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-032 concernant la propriété située au 524, rue des Entreprises a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à construire un bâtiment de 19,8 mètres par 30,5 mètres;

2016-134TM

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2016-032 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1-  
Octroi du contrat  
d'assurance  
responsabilité -  
Exploitant  
d'aéroport  
**2016-135TM**

ATTENDU la nécessité de procéder au renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitant d'aéroport à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, pour une période d'un an;

ATTENDU la proposition transmise par AON Parizeau Inc., le 24 mars 2016;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 18 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le renouvellement de l'assurance responsabilité d'exploitants d'aéroports proposé par le courtier AON Parizeau Inc. représentant les assureurs Lloyd's et Allianz Risques mondiaux soit autorisé, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2017 en contrepartie du paiement d'une prime annuelle de 2 973,77 \$, frais et taxe applicable incluse, payable à même les fonds généraux des années 2016 et 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES**

## **10 - COUR MUNICIPALE**

**11 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**13 - RESSOURCES FINANCIÈRES**

**14 - GREFFE**

**15 - SÛRETÉ MUNICIPALE**

15.1- ATTENDU QUE le stationnement est permis sans restriction de temps sur la 9<sup>e</sup> Rue  
Autorisation de stationnement - rue Notre-Dame et la 5<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU l'analyse des besoins dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation;

**2016-136TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE des enseignes limitant le stationnement à une période maximale de 60 minutes soient installées en bordure de la 9<sup>e</sup> Rue Sud, du côté ouest, pour deux cases de stationnement situées sur la portion de la rue comprise entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1- ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III* pour son projet d'aménagement d'une piste de vélo de montagne;

Autorisation de signature - Projet d'aménagement d'une piste de vélo de montagne

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exige l'engagement de la Ville et la désignation d'un fonctionnaire responsable;



2016-137TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise la présentation du *Projet d'aménagement d'une piste de vélo de montagne* au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III*;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Thetford Mines désigne le directeur adjoint au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer pour elle tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

20 - **LÉGISLATION**

20.1- Adoption du second projet de règlement n° 2016-108-Z  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

2016-138TM

QU'un **second projet** de règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 148* dans le but d'agrandir la zone commerciale numéro 2632C, à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Rue Nord et de la rue Notre-Dame Est, soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Avis de motion (projet n° 2016-108-Z)

La conseillère Denise P. Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement de zonage numéro 148* dans le but d'agrandir la zone commerciale numéro 2632C, à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Rue Nord et de la rue Notre-Dame Est, le tout conformément aux dispositions du projet numéro 2016-108-Z.

De plus, une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.3-  
Avis de motion  
(usage chenil)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 148* visant à créer l'usage *chenil* et à y ajouter une distance séparatrice de 500 mètres d'un usage d'habitation.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.4-  
Adoption du  
projet de  
règlement  
concernant la  
division du  
territoire en 8  
districts  
électoraux

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 571 et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

**2016-139TM**

QUE le projet de *Règlement concernant la division du territoire de la Ville en huit districts électoraux* soit adopté;

QUE ce projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique, selon les modalités prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21 -**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Règlement sur la division du territoire en districts électoraux.
- 2) Médailles pour animaux domestiques.  
Fréquence des réunions du Comité citoyen de l'environnement.

**22 -**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 20h40.

Le tout respectueusement soumis.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj